



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD.

Secrétaire : M. Claude COUTON

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	29	33

Réf : 2026/02/3 - OBJET : Budget Ville – Reprise anticipée des résultats 2025 et affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal,

Vu ce qui suit :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;
- l'instruction comptable M57 ;

Considérant :

- que l'assemblée délibérante peut procéder à l'estimation anticipée des résultats 2025 et à l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget 2026 ;
- le compte de gestion provisoire établi par le comptable public,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-3-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04800 - SAINT CYR L ECOLE

Exercice 2025

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	12 526 772,42		3 220 417,25		15 747 189,67
Fonctionnement	5 507 696,89	5 507 696,89	5 120 481,92		5 120 481,92
TOTAL I	18 034 469,31	5 507 696,89	8 340 899,17		20 867 671,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	18 034 469,31	5 507 696,89	8 340 899,17		20 867 671,59

- que les résultats estimés 2025 signés du comptable public, font apparaître un excédent de fonctionnement de 5 120 481,92 € et un excédent cumulé d'investissement de 15 747 189,67 € ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	40 267 430,73	17 638 400,08
Dépenses	35 146 948,81	14 417 982,83
Résultat d'exercice	5 120 481,92	3 220 417,25
Excédent cumulé reporté		12 526 772,42
Résultat cumulé	5 120 481,92	15 747 189,67

- les reports en investissement des engagements 2025 sur 2026 comme suit :

	Dépense	Recette
Reports en investissement	6 565 696,42	3 746 662,82

- la nécessité de reprendre les résultats définitifs après l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : reprend avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELLAKCEZ, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe

Commune de Saint-Cyr-l'Ecole – Séance du 11 février 2026 - Délibération n° 2026/02/3
Finances locales (7.1)

Approuvé par la commission de la préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-3-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

CAPRONI, M. Nicolas FARRE, M. Maurice IMBARD) de manière anticipée les résultats 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	40 267 430,73	17 638 400,08
Dépenses	35 146 948,81	14 417 982,83
Résultat d'exercice	5 120 481,92	3 220 417,25
Excédent cumulé reporté		12 526 772,42
Résultat cumulé	5 120 481,92	15 747 189,67

Article 2 : reprend en report le résultat d'investissement excédentaire, soit **15 747 189,67€** au compte 001.

Article 3: affecte les résultats 2025 du budget Ville comme suit :

Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement (compte 002 « résultat de fonctionnement reporté») soit **5 120 481,92 €**,

Article 4 : intègre les reports d'engagement en investissement 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

	Dépense	Recette
Reports en investissement	6 565 696,42	3 746 662,82

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **17 FEV. 2026**

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Claude COUTON

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260211-2026-02-3-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026